

AFP, 23 novembre 2011

Date : 23/11/2012
Pays : FRANCE
Edition : FR Gen
Périodicité : Quotidien



Mots : 279

Le Sénat vote le maintien des juridictions de proximité jusqu'en 2015

PARIS, 23 nov. 2012 (AFP) -

Le Sénat a adopté vendredi une proposition de loi (PPL) maintenant les juridictions de proximité jusqu'au 1er janvier 2015, alors que leur disparition est programmée au 1er janvier prochain.

Déposée par Jean-Pierre Sueur (PS, Soc - Loiret), l'article unique du texte propose de reporter au 1er janvier 2015 la suppression des juridictions de proximité et le maintien des juges de proximité auxquels seraient confiées de nouvelles compétences et qui étaient prévus début 2013.

La réforme aurait notamment nécessité, pour sa mise en oeuvre, la création de 60 emplois de juges d'instance pour qu'ils assurent le travail effectué aujourd'hui par les juges de proximité. "Cette création n'a pas été effective", a dit M. Sueur.

Ce report "permettra à la réforme envisagée de s'inscrire dans une réflexion plus globale telle que préconisée par la commission des lois du Sénat", en particulier dans les conclusions d'un rapport d'information sur le bilan de la réforme de la carte judiciaire, a-t-il ajouté.

Jean-Jacques Hyest, pour l'UMP, a déclaré que son groupe votait la proposition de loi, "considérant qu'il faut mettre ce délai à profit pour mener une réflexion sur la proximité".

La ministre de la justice Christine Taubira a estimé de son côté que "les conditions d'une suppression des juridictions de proximité ne sont aujourd'hui pas réunies". Le 1er octobre, elle avait déclaré devant le Sénat que l'utilité des juges de proximité était "grande" et qu'elle réfléchissait "à la façon de les maintenir". "Il faut savoir apprécier le travail qu'ils ont effectué et leur utilité dans nos juridictions".

Jp/vdr/DS

AFP le 23 nov. 12 à 14 19.